



Opération exemplaire en Île-de-France

MISE EN SECURITE D'UN SITE POLLUE ET EVACUATION DES DECHETS PAR VOIE FLUVIALE A LIMEIL-BREVANNES (94)



Territoires et villes durables

- Sols et sites pollués

Partenaires

- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
- Veolia
- GRS Valtech
- EMTA

Coût (HT)

Chargement total et transport des déchets :
2, 373 millions €

Transport fluvial : 565 k€

Bilan en chiffres

- 150 000 m³ de déchets évacués
- 16% des déchets acheminés par voie fluviale

Date de lancement

2011

Présentation et résultats

Dans le cadre de ses missions, l'ADEME est amenée à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de mise en sécurité des sites pollués dont les responsables sont défaillants. Ces interventions, qui lui sont confiées par l'Etat, sont déclenchées par un arrêté préfectoral et mises en œuvre conformément aux instructions de la Circulaire du 26 mai 2011 du ministre chargé de l'Ecologie. C'est dans ce cadre que la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME est intervenue pour mettre en sécurité le site pollué LGD à Limeil-Brevannes.

Le site LGD est un ancien centre de transit de matériaux de déconstruction qui a évolué illégalement en un lieu de stockage définitif jusqu'à ce qu'un arrêté préfectoral en suspende l'activité en novembre 2010. A cette date, le volume total du stockage était évalué à 150 000 m³. En l'absence d'exploitant, le site prit feu régulièrement pendant 2 mois, nécessitant l'intervention des pompiers plusieurs fois par jour.

Constatant des risques immédiats pour le voisinage, les pouvoirs publics ont ordonné la mise en sécurité du site en urgence impérieuse.

Dans un souci environnemental, l'ADEME a souhaité privilégier autant que possible le transport par voie d'eau pour évacuer et transporter les déchets vers d'autres centres de traitement. Elle a ainsi confié les travaux d'évacuation et de traitement à un groupement Veolia / GRS Valtech, et retenu l'ISDND* de Guitrancourt (78), géré par la société EMTA, comme exutoire final des déchets après leur acheminement par voie fluviale.

* Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Présentation et résultats

Pour acheminer les déchets par la voie fluviale, les entreprises retenues ont utilisé le port autonome de Bonneuil-sur-Marne situé à environ 3,3 km du site de LGD et le port de Limay-Porcheville situé à proximité de l'exutoire final.

Le chargement et le transport de l'ensemble des 150 000 m³ de déchets ont été réalisés dans le temps record de 4,5 mois. 24 508 tonnes, soit 16 % de la totalité des déchets, ont pu être évacuées par voie fluviale sur une période de 3 semaines, avec une cadence de chargement des barges d'environ 1 600 tonnes par jour.

Les opérations comprenaient :

- le transfert des déchets du site LGD vers le port de Bonneuil-sur-Marne par camions bennes bâchées, avec une dizaine de camions qui réalisaient 6 à 7 rotations par jour ;
- le transfert des déchets dans des barges adaptées ;
- l'acheminement des déchets par barge vers le port de Limay-Porcheville, le transfert entre les 2 ports prenant environ 12 heures ;
- le conditionnement des déchets en camions bennes sur le port de Limay-Porcheville ;
- le transport des déchets jusqu'à l'ISDND de Guitrancourt avec 9 camions effectuant d'1 à 6 rotations par jour.

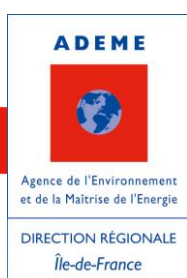
Focus

La mise en sécurité des sites pollués présentant un risque ou un danger obéit à des procédures particulières. Dans le cas du site LGD de Limeil-Brevannes, le Préfet du Val-de-Marne a prescrit :

- dans un premier temps, la fermeture du site et la surveillance du massif 24h/24 et 7J/7, ainsi que le suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'air ambiant ;
- dans un second temps, le démantèlement de la montagne de déchets et la gestion de ces derniers en filières agréées avec un suivi environnemental.

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site :

<http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>



L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



@ademe

“ Malgré des contraintes opérationnelles fortes notamment en termes de délais, nous avons pu organiser le transport des matériaux par barges grâce à l'engagement de l'ADEME et aux solutions proposées par le groupe Veolia. Un bel exemple de chantier géré dans une démarche environnementale. ”

M. Franck Bourget, responsable Région Paris- Normandie de GRS Valtech

Facteurs de reproductibilité

La reproductivité d'une telle opération dépend essentiellement de l'environnement immédiat et de la nature des déchets à évacuer.

Au-delà des missions opérationnelles de mise en sécurité des sols pollués à responsables défaillants qui lui sont confiées par l'autorité préfectorale au nom de l'Etat, l'ADEME met à la disposition des acteurs concernés (entreprises, collectivités locales) des supports d'information, des offres de formation et d'accompagnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME www.ademe.fr/sols-pollues
- Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME www.ile-de-france.ademe.fr
- Le site du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer www.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-sols-pollues

CONTACTS

- GRS Valtech
Tél : 01 34 34 10 00
- EMTA
Tél : 01 30 93 50 50
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

